

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2354

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association Agence de développement des entreprises en Afrique (Adea) (réseau Afric partners) - Subvention pour le fonctionnement et l'organisation d'événements**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Le plan de mandat de la communauté urbaine de Lyon approuvé en décembre 2001 a fait du développement économique une priorité majeure qui passe notamment par le renforcement des échanges entre la région lyonnaise et le reste du monde.

L'association Adea a été créée en décembre 2001. Adea est spécialisée dans la promotion de partenariat industriel nord-sud permettant de privilégier la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) régionales en Afrique et l'accueil de délégations africaines en Rhône-Alpes.

L'objectif

L'association organise des rencontres entre experts, organismes internationaux et entreprises sur différents thèmes à vocation économique comme les financements internationaux, notamment lors d'un forum Rhône-Alpes Afrique.

Le bilan des actions menées

Les actions menées par l'association Adea sont les suivantes :

- l'organisation de rencontres interentreprises à travers des forums thématiques avec la collaboration d'organismes tels que la Région, les Chambres de commerce et d'industrie et les banques. Le forum Rhône-Alpes Afrique est organisé tous les deux ans à Lyon en partenariat avec la région Rhône-Alpes. La prochaine édition est prévue en mars 2005. Le forum Rhône-Alpes Afrique en 2003 a rassemblé environ deux cents personnes des milieux économique, universitaire et institutionnel et a permis de débattre sur des thèmes attendants aux financements internationaux,
- l'accueil d'une délégation d'entreprises avec la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), conduite par le monsieur le ministre de l'énergie de la Côte d'Ivoire en février 2004,
- l'accueil d'une délégation d'entreprises, conduite par monsieur le ministre du secteur privé du Togo, au salon des entrepreneurs en juin 2004,
- un stand tenu par Adea au salon Classe Export.

Les projets pour 2005

Les projets prévus en 2005 sont les suivants :

- organisation du cinquième forum économique Rhône-Alpes Afrique en mars 2005 pour réunir les experts et bailleurs de fonds internationaux, décideurs politiques et économiques autour de thèmes relatifs à la promotion du partenariat industriel nord-sud,
- conduite d'une délégation des PME rhônalpines au Togo, et la CGPME, invité par monsieur le ministre chargé de la promotion du secteur privé au premier trimestre 2005,
- organisation d'une réunion d'information sur les opportunités en Afrique du Sud avec le bureau économique de l'ambassade d'Afrique du Sud en mai 2005,
- préparation d'une mission au Mali et au Sénégal avec la CGPME en septembre 2005,
- début d'une formation de troisième cycle sur le développement durable et le commerce équitable avec l'Institut francophone en octobre 2005,
- participation au salon Classe Export, organisation d'une conférence partenariats PME rhonalpines et africaines en novembre 2005.

Le partenariat et le budget

Le budget global de l'association est de 200 000 € ; celui de l'événement phare de l'année est de 84 916 € à concurrence de 40 000 € pris en charge par la Région, 2 000 € par la ville de Lyon et 15 000 € par la Communauté urbaine.

Le développement de ce programme s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine en matière de développement économique et contribue au rayonnement international, mais aussi au développement du tissu économique local et au développement durable. Il est proposé au Conseil d'attribuer un appui financier de 15 000 € à cette association ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'association Adea.

2° - Approuve le versement de 15 000 € à ladite association.

3° - La dépense correspondante de 15 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,